

Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la coopération franco-britannique sur la lutte contre le changement climatique, le développement durable et la protection de la biodiversité, Londres le 24 novembre 2003.

Changement climatique

Le changement climatique n'est plus une menace, c'est une réalité. Il causera des dommages croissants à l'environnement, à la santé des hommes, et à l'économie, avec des conséquences dangereuses pour la sécurité du monde dans les décennies à venir. Tous les pays en souffriront. Mais les impacts en seront plus particulièrement ressentis dans les pays en développement, qui y sont le plus vulnérables. Nos modes de production et de consommation énergétiques doivent donc changer fondamentalement.

Le Royaume-Uni et la France sont déterminés, en collaboration avec leurs partenaires de l'Union européenne, à se situer à la pointe du combat contre le changement climatique.

A cet égard, le protocole de Kyoto constitue un pas décisif vers la mise en œuvre d'une réponse globale et efficace. Les deux pays attendent des débats de la neuvième conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies, qui se tiendra à Milan en décembre prochain, qu'ils fassent la démonstration de notre confiance dans le Protocole, et qu'ils mettent en exergue la détermination des pays du Nord et du Sud à progresser ensemble dans sa mise en œuvre. Ils souhaitent vivement que la Russie ratifie le Protocole de Kyoto afin qu'il puisse entrer en vigueur. Les pays de l'Union européenne doivent entreprendre une action résolue pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, conformément au Protocole de Kyoto. Ils se sont engagés sur l'objectif de réduction globale d'au moins 60 % des émissions de CO₂, que les économies développées du monde devront réaliser d'ici le milieu du siècle. Pour cela, nous aurons besoin de garantir la diffusion des technologies existantes, en partenariat avec les pays en développement, notamment en ce qui concerne l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, et nous devons encourager l'innovation dans les nouvelles technologies à faible émission de gaz carbonique.

Durant la présidence britannique et au-delà, le Royaume-Uni et la France travailleront ensemble pour : coopérer dans le domaine de l'efficacité énergétique et mettre en œuvre la partie énergie du Plan d'Action adopté à Evian par les chefs de gouvernement en juin 2003 et faire en sorte que les activités de la communauté internationale sur les technologies nouvelles et émergentes progressent de façon coordonnée. Ils travailleront, afin que leur coopération active en matière d'énergies durables (initiative européenne REEEP -Partenariat pour les énergies durables et la maîtrise de l'énergie- etc.) et leur soutien à la conférence de Bonn sur l'énergies renouvelable, apportent une contribution utile dans ce domaine.

Développement durable et technologies environnementales

Les deux pays sont déterminés à tenir les engagements pris au Sommet mondial du développement durable, notamment par la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de l'Union européenne et du programme de réforme économique de Lisbonne. A cet égard, l'utilisation, la promotion et le développement des technologies environnementales seront utiles. Les deux pays se sont aussi engagés à moderniser leurs modes de production et de

consommation, et sont convaincus qu'un usage plus étendu des technologies environnementales pourrait contribuer à accroître la solidité et la compétitivité de leurs économies et devenir une force motrice pour l'innovation et la croissance. Pour cela, ils recommandent instamment à la Commission de proposer, d'ici la fin de l'année, un Plan d'Action sur les technologies environnementales, comportant des exigences de résultats. Ils sont aussi convaincus qu'il est encore possible de progresser dans l'utilisation de la recherche, du développement et des programmes de sensibilisation, et qu'il faut revoir la réglementation en matière d'aides d'Etat, afin de permettre la mise sur le marché et la diffusion des technologies environnementales. Le Royaume-Uni et la France inciteront le Conseil européen de mars 2004 à envisager la mise en place d'un programme ambitieux sur les technologies environnementales, qui se concentrerait sur la lutte contre le changement climatique, sur la mise sur le marché des technologies environnementales et sur la modernisation des modes de production et de consommation durables.

Biodiversité

Les deux pays se félicitent de l'étroite coopération qui s'est développée entre eux dans le domaine de la biodiversité. Ils ont abordé le sujet préoccupant de la diminution de la biodiversité et sont tombés d'accord sur la nécessité d'une base scientifique solide pour en évaluer l'impact. Ils ont décidé de collaborer étroitement pour atteindre l'objectif fixé par le sixième Programme d'action environnementale, afin d'enrayer la baisse de la biodiversité au plus tard en 2010. Ils sont convenus de renforcer leurs liens en vue de la septième rencontre des parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Kuala Lumpur, en février 2004. Ils continueront à échanger leurs expériences pour favoriser une meilleure mise en œuvre de cette Convention.

PNUE/UNEO

Les deux pays continueront d'agir pour faire en sorte que l'Union européenne garde un rôle moteur dans la promotion du concept du développement durable à l'échelle mondiale. Pour cela, ils chercheront à renforcer la gouvernance internationale en matière d'environnement, en accroissant les relations qu'entretiennent entre elles différentes institutions des Nations Unies qui traitent d'environnement et de développement durable, y compris la Commission des Nations Unies sur le développement durable et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. En particulier, ils considèrent que des mesures devraient être prises pour renforcer le PNUE, notamment par la mise en place d'un financement suffisant, prévisible et équitable, ce qui pourrait conduire à sa promotion au rang d'agence spécialisée des Nations Unies dotée d'un mandat élargi sur les questions environnementales.

Groupe de Haut Niveau

Les deux pays se réjouissent de pouvoir annoncer la mise en place d'un Groupe bilatéral de Haut Niveau qui formalisera leur coopération. Ce groupe définira les lignes directrices et établira un calendrier de leurs actions communes futures.